

<http://www.snetap-fsu.fr/Une-prorogation-de-la-CPC-pour-quoi-faire.html>



Une prorogation de la CPC pour quoi faire ?

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 28 juin 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Lors de la réunion du [CNEA](#), le 28 juin 2017, le Snetap-[FSU](#) et la [CGT](#)-Agri se sont prononcés contre un projet de décret relatif à la prorogation pour un an des CPC (Commissions Professionnelles Consultatives) dans leur composition actuelle.

Pour nos deux organisations ce projet de texte ressemble à une première étape de démantèlement dangereux de ces instances, compte tenu du rapport qui justifie cet allongement du mandat de la CPC.

La CPC (Commission Professionnelle Consultative) du Ministère de l'Agriculture relative aux métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces, dans sa composition actuelle arrive à échéance au 31 août 2017, après 5 ans de mandat, comme l'ensemble des CPC du Ministère de l'Éducation Nationale.

Au [CNEA](#) du 28 juin 2017, la [DGER](#) nous demande par le biais d'un projet de décret de proroger ce mandat d'un an supplémentaire.

Si ce type de prorogation nous pose problème d'une façon générale, dans ce cas précis cette prorogation n'est pas acceptable puisqu'elle accompagne une volonté de réforme de la politique de certification professionnelle, qui semble devoir échapper à la consultation des différentes instances du Ministère de l'Agriculture.

En effet à l'occasion de la remise d'un rapport de l'[IGAS](#) (inspection générale des affaires sociales) et de l'IGAENR (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche), l'administration nous annonce une réforme en profondeur de la CNCP, d'une part, et des CPC d'autre part.

Les Commissions Professionnelles Consultatives ont été créés après la libération, à un moment où le rapport de force a obligé le patronat à accepter que la formation professionnelle soit organisée au sein des ministères en charge de l'Éducation et de la formation. Aujourd'hui, les enjeux économiques et le développement des "entreprises" de formation rendent nécessaire un contrôle rigoureux.

Le quadripartisme - salariés / employeurs / personnels d'éducation / Ministères - permet un rééquilibrage dans la construction des référentiels des diplômes.

Les salarié.es mandaté.es doivent bénéficier de vrais droits pour participer activement aux réflexions nécessaires à la construction des référentiels d'activité professionnelle (RAP) des diplômes.

Le Snetap-[FSU](#) et la [CGT](#)-Agri sont opposés à une approche qui réduirait les futurs salariés à des pions à placer sur le marché du travail en fonction de la demande patronale dans les bassins d'emploi.

L'OCDE et les employeur.euses insistent sur le fait que, même dans ces emplois faiblement qualifiés, les travailleur.euses devront être capables de s'adapter à un environnement en changement rapide. Cette « adaptabilité », cette « employabilité » sans qualification précise se traduisent par l'évaluation par compétences.

Pour enfoncer le clou, le patronat est à l'offensive pour détruire tous les repères collectifs, promeut les CQP et les CQPI en lieu et place des diplômes et titres d'État délivrés par les ministères. Sur le lieu de travail, ce sont « polyvalence », « compétences transverses » et « savoir être », qui brouillent les cartes, pour mieux individualiser les emplois et diviser le salariat !

Une prorogation de la CPC pour quoi faire ?

Le Snetap-FSU et la CGT-Agri sont pour la reconnaissance de la qualification professionnelle et lutterons pour que la formation soit un véritable vecteur d'émancipation.

Qu'ils soient donnés en formation initiale dans les lycées ou les [CFA](#), qu'il soient obtenus par la [VAE](#) ou en formation continue, les diplômes et les titres délivrés par les différents ministères doivent garder une valeur nationale et être garants d'une formation de qualité, reconnue et certifiée..

Nous continuerons de défendre les diplômes professionnels intégrant une véritable formation générale nécessaire aux évolutions professionnelles et à la construction de l'individu comme citoyen.

Enfin pour nos organisation syndicales les propositions d'une réforme des CPC ne pourraient se faire par une surreprésentation des professionnels au détriment de la représentation du monde éducatif comme pourrait le laisser envisager le rapport de l'IGAS et de l'IGAENR.